

Université Fédérale
Toulouse-Midi-Pyrénées



Statuts de la Fonction Publique et personnels en bibliothèque

Catherine Roussy

1 Médiad'oc-SICD 13/11/2018

Université Fédérale
Toulouse-Midi-Pyrénées

Statuts de la Fonction publique

2 Médiad'oc-SICD 13/11/2018



De quoi parle-t-on ?

- emploi public : 5, 451 millions de personnes soit un peu moins de 20% de l'emploi en France au 31/12/2015 (emplois aidés non pris en compte soit 198000 personnes).
- Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les maisons de retraite et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux.

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel>

Trajectoires la lettre de la fonction publique : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/trajectoires-la-lettre-de-la-fonction-publique>

Les indicateurs de la Responsabilité Sociale de l'Etat employeur : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/indicateurs-rse-fpe/>

Les circulaires applicables aux agents : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/circulaires>

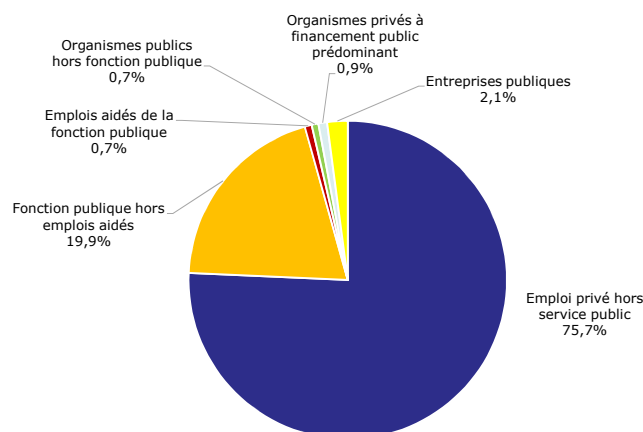
3

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



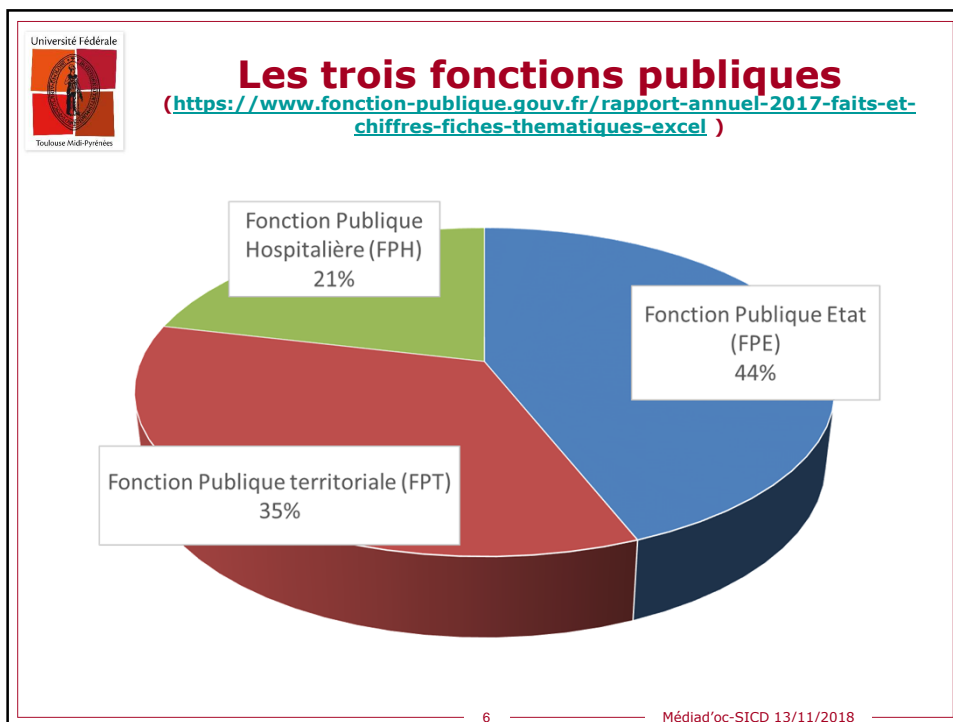
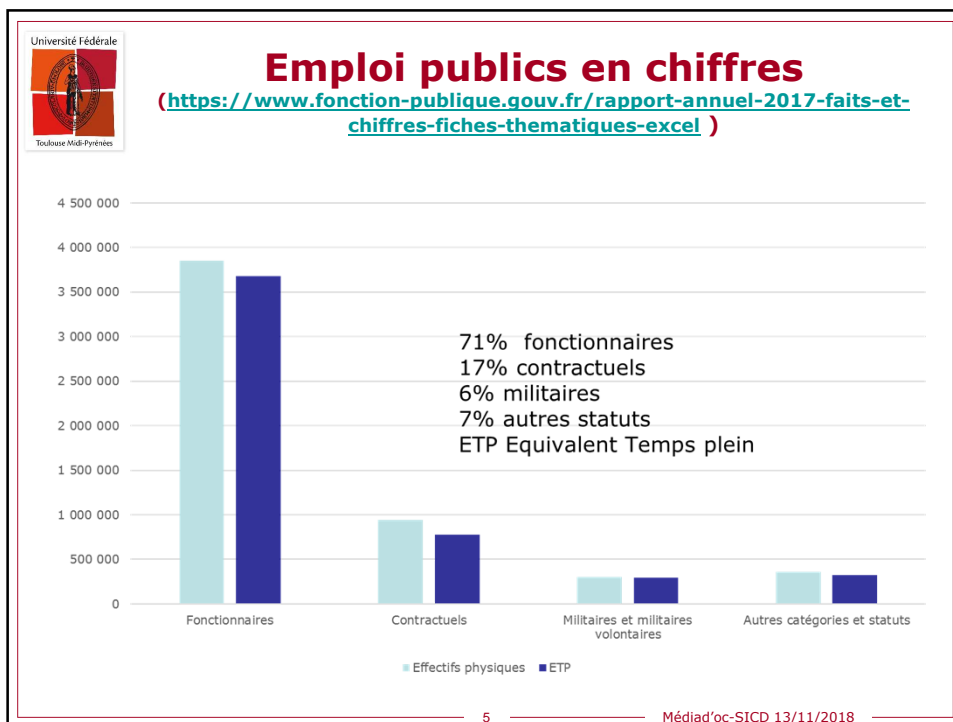
Fonction publique, service public et emploi total au 31/12/2015

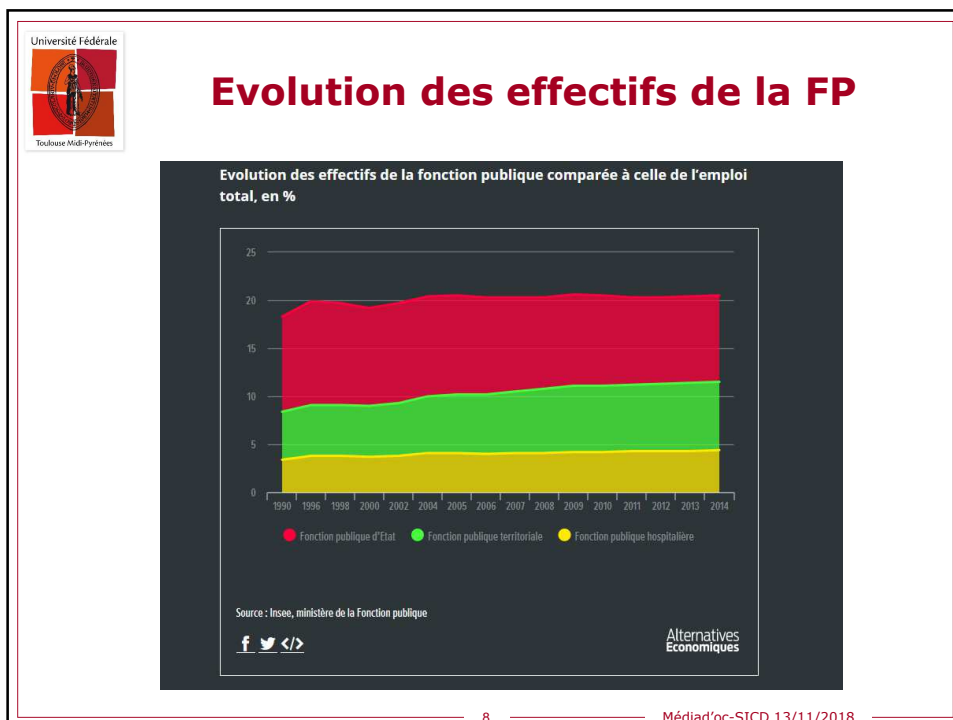
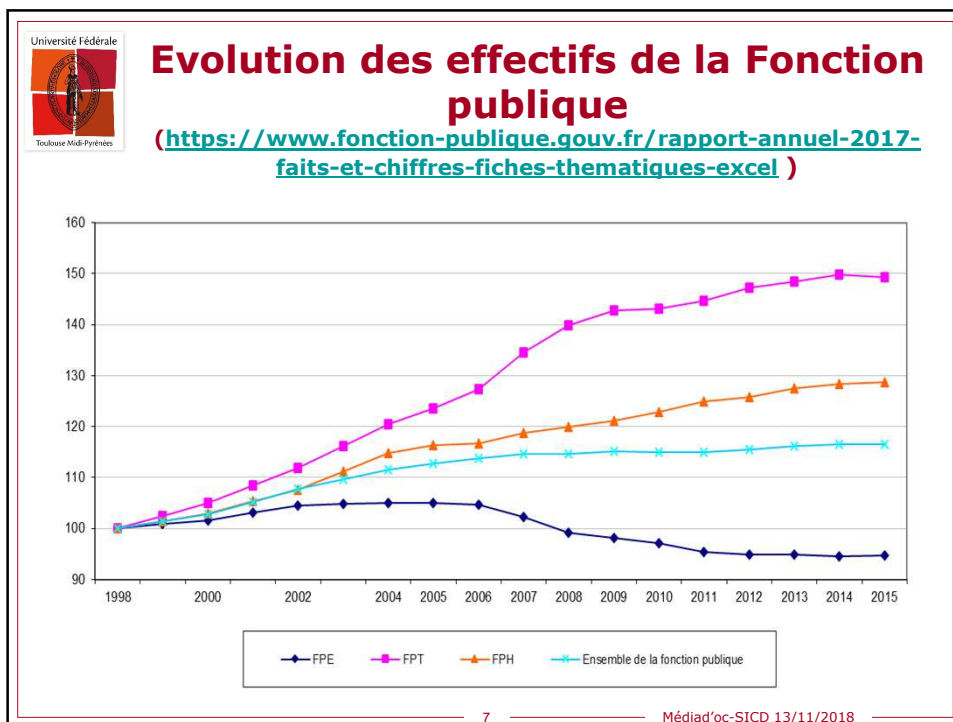
(<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-2017-faits-et-chiffres-fiches-thematiques-excel>)



4

Médiad'oc-SICD 13/11/2018







Quelques définitions

Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?

- Personne nommée dans un emploi **permanent** et à **temps plein** (personnes physiques / ETP)
- **Titularisée** dans un **grade** de la hiérarchie des administrations centrales de l'état, des services extérieurs en dépendant ou des établissements publics de l'état.
- un fonctionnaire est titulaire de son grade (sauf exception grave, on ne peut lui retirer) pas de son **emploi**.
- Emploi = notion budgétaire et fonction administrative permanente (ensemble de tâches que doit accomplir le fonctionnaire).

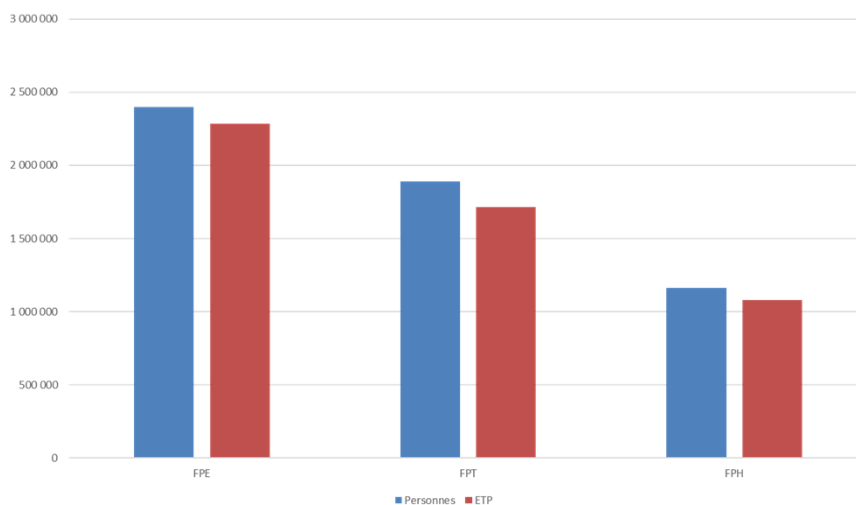
9

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



ETP / personnes

(<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-2017-faits-et-chiffres-fiches-thematiques-excel>)



10

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Statut Général des fonctionnaires

- Acte législatif et réglementaire qui fixe les droits et les devoirs des intéressés à l'égard de l'administration
- On appelle « statut général de la fonction publique » un ensemble de lois prises entre 1983 et 1986 auxquelles s'ajoutent des lois modificatrices prises en 2007-2009

Loi 2007 -148 de modernisation de la fonction publique	Loi 2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels
Touche aux règles relatives à la notation au cumul à la formation professionnelle	Assouplit pour l'employeur public les conditions de mise en mobilité, mise en formation et de licenciement

11

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Corps d'emploi / Cadre d'emploi

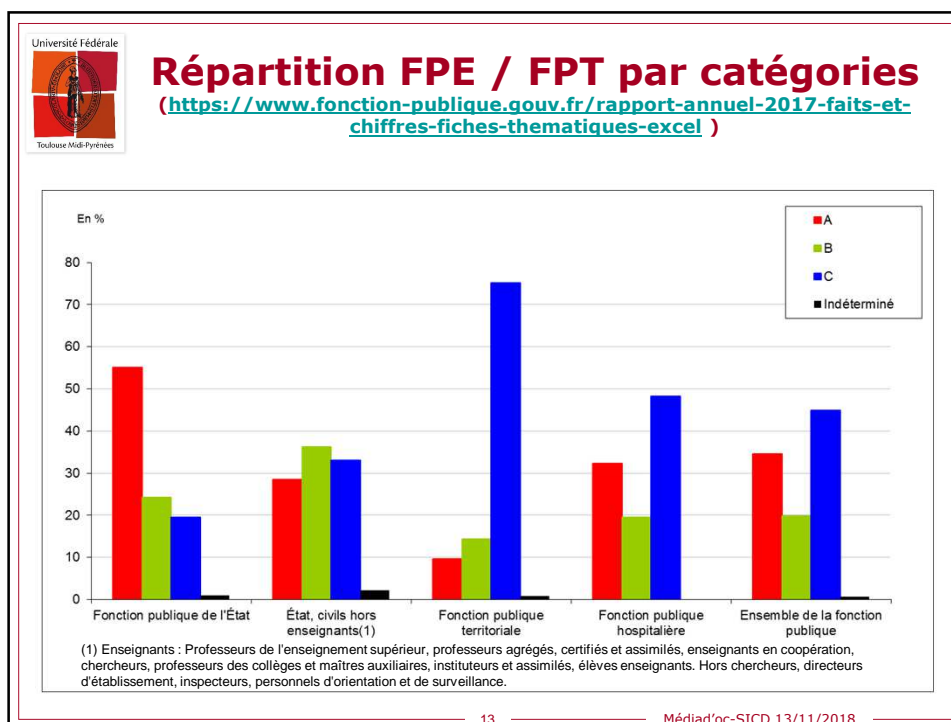
2 notions équivalentes

- Les corps sont des ensembles de personnels de la FPE soumis aux mêmes statuts particuliers et ayant vocation aux mêmes grades
- Les cadres d'emploi sont des ensembles de personnels de la FPT soumis aux mêmes statuts particuliers à caractère national, gérés localement et titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois donné.

Catégorie	Fonctions	Niveau recrutement concours externe
A	Fonctions d'études générales, de conceptions et de direction	Diplôme de 2 ^e cycle de l'enseignement supérieur (niveau licence)
B	Fonctions d'application supposant un pouvoir d'appréciation et d'initiative	Baccalauréat
C	Tâches d'exécution	Brevet d'études

12

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Université Fédérale
Toulouse-Midi-Pyrénées

Rémunérations

- Une grille indiciaire fixe la rémunération échelon par échelon et grade par grade.
- Grade = titre juridique qui donne vocation à occuper un certain nombre d'emplois
- Pour plus d'infos
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25521/metiers-des-bibliotheques.html>
<http://www.emploitheque.org/grille-indiciaire-territoriale.php>
 Les sites des syndicats
- indice majoré 100 indice de base de la FP
 5 556,35€ au 1^{er} juillet 2010
 5 589,69 € au 1^{er} juillet 2016
 5 623,23 € au 1^{er} février 2017
- A cette rémunération s'ajoutent des primes et indemnités
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/primes-et-indemnitees>

14 Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Dispositions statutaires communes à la catégorie B Fonction publique territoriale

Échelon	Durée de l'échelon	IB	IM
13 ^{ème}	-	576	486
12 ^{ème}	39 mois à 4 ans	548	466
11 ^{ème}	39 mois à 4 ans	516	443
10 ^{ème}	39 mois à 4 ans	488	422
9 ^{ème}	31 mois à 3 ans	457	400
8 ^{ème}	31 mois à 3 ans	438	386
7 ^{ème}	20 mois à 2 ans	418	371
6 ^{ème}	20 mois à 2 ans	393	358
5 ^{ème}	20 mois à 2 ans	374	345
4 ^{ème}	20 mois à 2 ans	360	335
3 ^{ème}	20 mois à 2 ans	356	332
2 ^{ème}	20 mois à 2 ans	352	329
1 ^{er}	1 an	348	326

15

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



PPCR

Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations

PPCR

- protocole qui concerne toute la fonction publique, négocié en 2015 par le ministère de la Fonction publique et les partenaires sociaux du secteur public.

Pour qui

- Les fonctionnaires
- Les contractuels si leur salaire est fixé par rapport à un indice

Deux objectifs

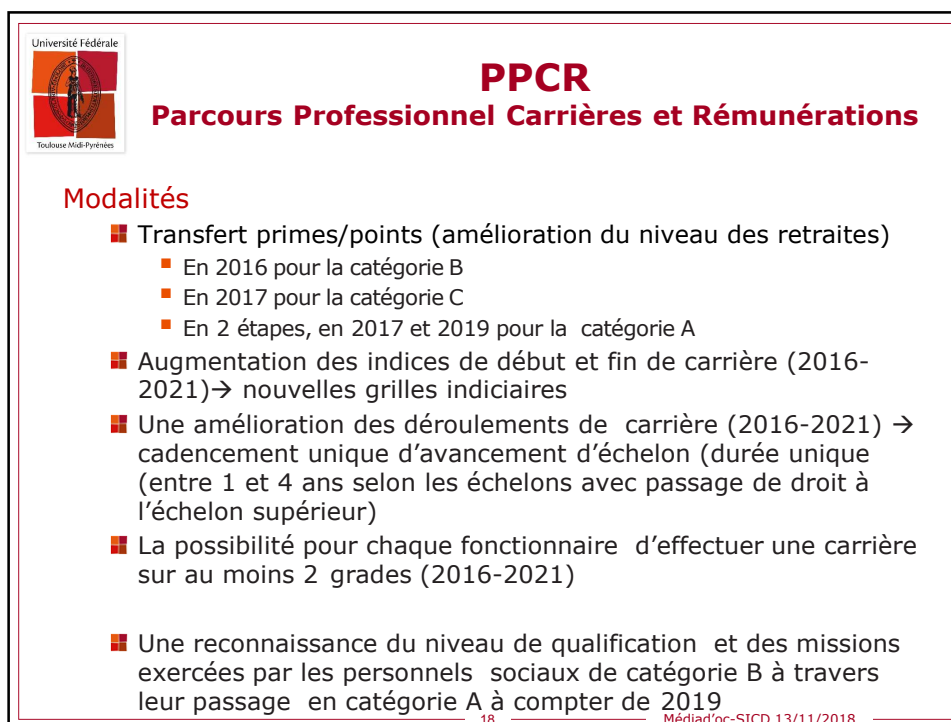
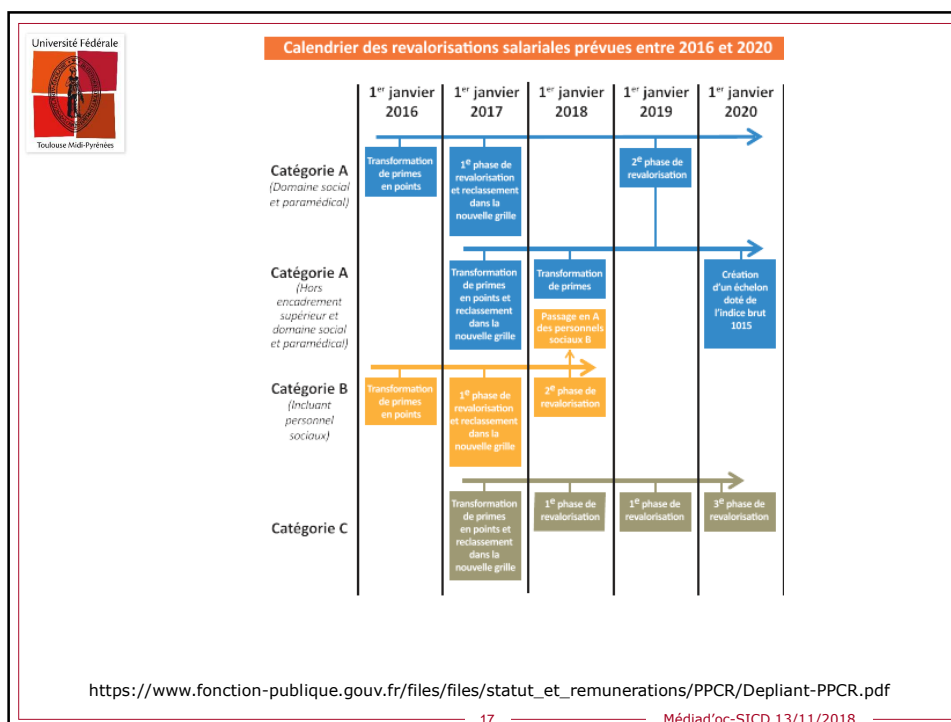
- Revalorisation des grilles indiciaires
- Amélioration des perspectives de carrières

A noter

- Dispositif global évalué à 5 milliards € par la Cour des Comptes
- Fin 2017 : report d'un an du protocole avec le gel des mesures pour 2018 (report des mesures prévues en 2018 à 2019 et fin du dispositif à 2021)

16

Médiad'oc-SICD 13/11/2018





RIFSEEP

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Les textes

- décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 création RIFSEEP
- arrêté du 27 décembre 2016 dernière version calendrier d'adhésion

Qui est concerné ?

- FPE (sauf enseignants) et FPT
- Ne sont pas concernés les agents publics contractuels et la FPH

Sa composition ?

- Indemnité principale mensuelle valorisant l'exercice des fonctions: l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (**IFSE**) – Liée au poste et aux fonctions
- Complémentaire facultative (annuelle ou semestrielle), liée à la manière de servir et à l'engagement professionnel: Complément indemnitaire annuel (**CIA**) – Liée à la personne

19

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



IFSE (liée au poste)

Repose sur la formalisation de trois séries de critères professionnels...

- -Encadrement, coordination, pilotage, conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

... à partir desquels sont construits les groupes de fonctions

- Chaque poste de travail sera versé dans un groupe de fonctions, sans lien obligatoire avec le grade
- Catégorie A : 4 groupes ; catégorie B : 3 groupes ; catégorie C : 2 groupes

Chaque groupe de fonctions correspond à une plage indemnitaire.

Le plafond d'attribution au titre de l'IFSE est déterminé, pour chaque groupe de fonctions, par l'arrêté d'adhésion du corps (arrêté barème), définissant le **montant maximal par groupe**, et le **montant minimal par grade**.

20

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Réexamen de l'IFSE

- En cas de changement de fonctions (évolution fiche de poste)
- En cas de changement de grade
- A minima tous les 4 ans

Importance de l'entretien annuel

21

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



CIA (lié à la personne)

Lié à l'engagement professionnel de l'agent et son investissement personnel. Attribution au choix de l'établissement :

- Attribution à toutes les catégories de personnels
- Attribution à certaines catégories de personnel
- Pas d'attribution de CIA

La part du CIA dans l'attribution indemnitaire globale d'un agent est contingentée :

- Catégorie A : 15 %
- Catégorie B : 12 %
- Catégorie C : 10 %

Le plafond du CIA pouvant être servi par groupe de fonctions est défini par l'arrêté d'adhésion du corps, comme pour l'IFSE («arrêté-barème» d'adhésion).

22

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Calendrier d'adhésion RIFSEEP

- **Arrêté du 14 mai 2018** pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques
 - Fixe les plafonds et planchers pour les primes
 - Devrait déclencher l'adhésion à la RIFSEEP des corps de bibliothèque et cadres d'emploi filière bibliothèque (initialement prévue 01/09/2017)
- Pour les collectivités, la loi prévoit la mise dans un **délai raisonnable** à compter de l'entrée en vigueur des arrêtés fixant les **montants de référence**

23

Médiad'oc-SICD 13/11/2018




Les agents titulaires de la Fonction publique (fonctionnaires)

- Garantie de l'égalité des sexes et de non-discrimination en raison de la race, des opinions politiques syndicales, philosophiques et religieuses dans l'accès aux emplois publics
- Concours = mode de recrutement normal de la fonction publique
 - Concours externe
 - Concours interne
 - Concours à voie d'accès unique/ concours unique (recrutements spécifique chercheurs ou ouvriers professionnels par ex.)
 - 3è concours ou 3è voie
- Concours de recrutement /concours de réserve
- Nomination (toujours conditionnelle) / Titularisation acte juridique qui confère un grade au fonctionnaire

24


Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Positions

- Activité
- Mise à disposition
- Détachement
- Position hors cadre (prolongation détachement)
- Disponibilité
- Congé parental

25 — Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Droits

- Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
 - Mais obligation de réserve et neutralité (pas de manifestation de son opinion dans le cadre de son travail, traitement égal de tous les usagers)
- Droit de grève
 - certaines catégories de personnels ne disposent pas du droit de grève (les personnels de police, les CRS, les personnels des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, les magistrats judiciaires, les personnels des transmissions du Ministère de l'Intérieur, les militaires).
 - Certaines catégories de personnel ont l'obligation même en cas de grève d'assurer un service minimum (agents hospitaliers, agents de navigation aérienne)
- Droit syndical

26 — Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Droits

- Droit à la formation permanente
- Droit de participation
 - Participation à différents conseils (élections professionnelles du 6/12/18)
- Rémunération après service fait (en fin de mois)
- Droit à la protection

27

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Devoirs et obligations

- Obligation de désintéressement (pas d'autre activité lucrative professionnelle)
 - Mais le cumul avec d'autres activités est possible (cadres fixés par la loi)
 - Possibilité légale de créer ou reprendre une entreprise
 - Si travail à temps partiel
 - Après avis commission déontologique de la fonction publique.
 - Le cumul d'un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet est interdit.
- Obligation de service (responsabilité à l'égard des tâches confiées)
- Obligation d'obéissance hiérarchique

28

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Devoirs et obligations

- Obligation de discrétion professionnelle / secret professionnel
 - Dans certains cas, la levée du secret professionnel est obligatoire (révélation de maltraitances, témoignages en justice, préservation de la santé publique ou de l'ordre public).
- Devoir de réserve et de neutralité
- Obligation de résidence
 - S'applique uniquement à certaines catégories

29

Médiad'oc-SICD 13/11/2018




Régime disciplinaire

4 groupes de sanctions

- Avertissement et blâme
- Radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire-15j max- de fonctions, déplacement d'office
- Rétrogradation, exclusion temporaire de fonction -3 mois à 2 ans
- Mise à la retraite d'office, révocation

30

Médiad'oc-SICD 13/11/2018




Université Fédérale
Toulouse-Midi-Pyrénées

Cessation définitive d'activité


- Admission à la retraite
- Abandon de poste
- Démission
- Licenciement (indisponibilité, insuffisance professionnelle, dégraement des cadres)
- Révocation

31
Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Université Fédérale
Toulouse-Midi-Pyrénées

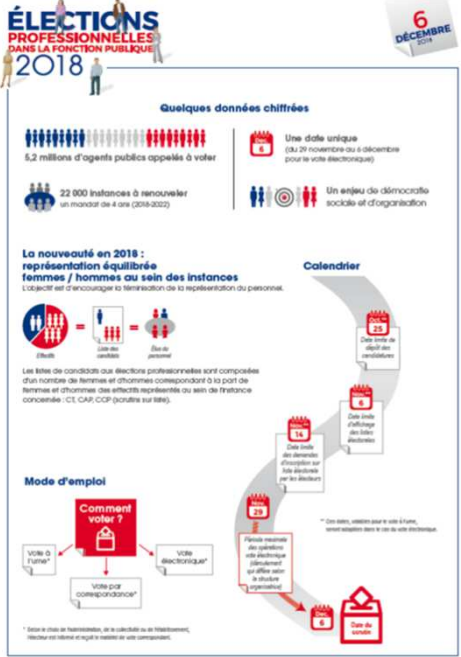
Dialogue social



6
DÉCEMBRE
2018

Les élections professionnelles

- Election des représentants du personnel siégeant dans les organismes consultatifs de la fonction publique (CT, CAP, CCP) pour un mandat d'une durée de quatre ans.
- Renouvellement mandats des représentants des CHSCT ainsi que des conseils supérieurs (CSFPE, CSFPT, CSFPH et CCFP).



Quelques données chiffrées

- 5,2 millions d'agents publics appelés à voter
- 22 000 instances à renouveler (un mandat de 4 ans (2014-2022))
- Une date unique (du 29 novembre au 6 décembre pour le vote électronique)
- Un enjeu de démocratie sociale et d'organisation

La nouveauté en 2018 : représentation équilibrée femmes / hommes au sein des instances
L'objectif est d'encourager la féminisation de la représentation du personnel.

Calendrier

- 29 NOVEMBRE : Date limite de dépôt des candidatures
- 14 DÉCEMBRE : Date limite des demandes d'inscription sur liste électorale par les électeurs
- 23 DÉCEMBRE : Date limite d'annonce des listes électorales
- 6 DÉCEMBRE : Date de l'élection

Mode d'emploi


Comment voter ?

- VOTE D'ÉTAT*
- VOTE ÉLECTRONIQUE*
- VOTE PAR CORRESPONDANCE*

* Selon le choix de l'électeur, de la collectivité ou de l'administration, l'électeur est invité et invité à voter de cette manière.

** Ces dates, valables pour le vote de l'Etat, seront adaptées dans le cas de vote électronique.


32
Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Conseils / Commissions niveau national

CT	Comité technique	Conditions collectives de travail	Déterminent la composition du Conseil Supérieur de la fonction publique
CA P	Commission administrative Paritaire	Suivi individuel de carrière (titulaires)	
CC P	Commission Consultative Paritaire	Suivi individuel de carrière (contractuels)	

33 Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Comité technique

Le CT

- Traite des conditions collectives (conditions de travail, organisation, fonctionnement, statuts...)
- Désignent les représentants au CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail)
- Détermine au niveau national la composition
 - du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (questions d'ordre générale sur l'organisation de la fonction publique d'état)
 - du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (questions d'ordre générale sur l'organisation de la fonction publique hospitalière)
 - du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (questions d'ordre générale sur l'organisation de la fonction publique territoriale)
- Détermine au niveau national la composition du Conseil Commun de la fonction Publique (question d'ordre général commun aux trois fonctions publiques)

34 Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Commission Administrative Paritaire

La CAP (CAPA / CPAN...)

- Traite des questions individuelles de suivi de carrière pour les titulaires
- Doit être consultée pour tout acte ayant un impact sur les effectifs de l'administration concernée (détachement entrant, accueil en disponibilité, ...), et sur la carrière de l'agent (titularisation, mobilité, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation sauf personnel pénitentiaire en raison du statut spécial)
- Donne un avis consultatif
- Peut selon les administrations être déconcentrée, on peut donc avoir des CAP régionales ou locales par exemple pour l'éducation nationale
- Si nécessaire participe au conseil de discipline

35

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Commission Consultative Paritaire

La CCP

- Traite des questions individuelles de suivi de carrière pour les contractuels
- Donne un avis consultatif
- L'administration peut déterminer un autre mode de désignation des personnels que le vote pour les CCP

36

Médiad'oc-SICD 13/11/2018



Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Le CHSCT

- Doit contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail
- Doit être consulté pour tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail
- Participe à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.